



URBANISME

Prime de ravalement de façades

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun vous propose une aide financière pour vos travaux de ravalement de façades de votre habitation. Pour être éligibles, les façades doivent être visibles depuis le domaine public : voies, parkings, espaces publics...

Seuls les travaux de ravalement de façades et de remise en peinture qui ont reçu une autorisation suite au dépôt d'une déclaration préalable de travaux sont concernés.

Pour connaître les modalités et le montant de l'aide, vous pouvez prendre contact avec le service urbanisme par :

- Par mail (urbanisme@grandverdun.fr),
- Par téléphone : 03.29.83.62.89 (uniquement le jeudi d 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00).